



Dossier de presse

Mardi 6 octobre 2026

Conseil municipal du mardi 6 octobre 2026





Le conseil municipal du mardi 6 octobre a délibéré sur plusieurs grandes priorités de l'exécutif : santé, logement, alimentation, culture et urbanisme.

À l'ordre du jour : une série de délibérations pour améliorer la santé, l'alimentation et le logement à La Villeneuve et au Village Olympique avec le soutien à la préfiguration d'un tiers lieu dédié à l'alimentation, le lancement de la rénovation des logements situés au 100 galerie de l'Arlequin et la convention avec l'AGECSA dont le centre de santé pédiatrique est installé au Carré, équipement municipal implanté sur le secteur 6 et dédié à la jeunesse.

Le conseil municipal a également délibéré autour du Centre de Santé Sexuelle inter-quartiers géré par la Ville, sur délégation du Conseil Départemental et en partenariat avec le Planning Familial ; du soutien à la mise en place du projet de la Face B qui ouvrira très prochainement dans l'ancien bowling situé au parc Paul Mistral ; et de l'urbanisme tactique à l'Abbaye confié au Grand Collectif dans le cadre de la rénovation des Volets Verts.

Une série de délibérations pour les quartiers de La Villeneuve et l'Arlequin

► Préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire solidaire à La Villeneuve : pour un droit à une alimentation saine à toutes et tous

43466. ALIMENTATION : Stratégie alimentaire – Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique - Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Éthique et Solidaire). Préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire solidaire à la Villeneuve.

La Ville de Grenoble défend le droit de toutes et tous à une alimentation saine, durable, de qualité et financièrement accessible. Parce que l'alimentation est un enjeu de justice sociale, de santé publique et de transition écologique, la Ville a publié une stratégie alimentation en septembre 2023. Dans ce cadre, la Ville a créé le « Fonds Graines » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Éthique et Solidaire), destiné à soutenir les initiatives favorisant l'accès à l'alimentation sur le territoire. À ce titre, le conseil municipal a voté une subvention à la Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique pour la préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire solidaire dans le secteur 6.

Des attentes fortes sur le quartier

Le secteur 6 est particulièrement touché par la précarité alimentaire et la disparition des commerces de proximité, laissant les habitantes et habitants sans solutions alimentaires accessibles, de qualité et ancrées localement.

Face à cette situation, des collectifs d'habitant-es, des associations et des structures locales, dont l'Union de quartier Baladins-Géants, Villeneuve Debout, Pas Sans Nous et VIVE, réfléchissent ensemble à des solutions alimentaires de proximité.

Depuis 2024, la Ville a également relancé une coordination associative autour de l'alimentation afin de favoriser les échanges et de soutenir les actions de sensibilisation et de mobilisation.

Parmi les pistes envisagées figure la mise en place d'outils mutualisés, comme une cuisine partagée, pour accompagner les initiatives locales et répondre aux besoins des habitantes et habitants.



Un tiers-lieu alimentaire solidaire co-construit avec les habitant-es

Depuis plusieurs années, la Régie de Quartier mène des actions autour de l'alimentation : plantations de blé, fêtes des moissons, ateliers de cuisine, moments de convivialité et actions de sensibilisation.

Le projet de tiers-lieu s'inscrit dans la continuité de ces actions et du programme d'inclusion alimentaire 2026, soutenu financièrement par la Ville. Ce programme, financé par la mairie à hauteur de 10 000 euros a notamment permis d'organiser la Grande Table citoyenne ainsi que des animations et des ateliers tout au long de l'année, en partenariat avec la Ville.

Avec une nouvelle subvention de 25 000 euros, l'objectif est désormais de pérenniser cette dynamique en créant un tiers-lieu de proximité dédié à l'alimentation, accessible à toutes et tous, durable et conçu avec les habitantes et habitants.

La démarche renforcera la dynamique associative locale, d'associer les habitant-es à la conception du projet grâce à des démarches d'aller-vers et de mettre en place des expérimentations.

Une étude de préfiguration permettra également de définir les fonctions du futur lieu, son modèle économique et sa gouvernance.

► La rénovation du 100 galerie de l'Arlequin entre en phase de travaux

44104. RÉAMENAGEMENT URBAIN : Avenant n°2 à la convention de financement entre la Ville de Grenoble et le syndicat des copropriétaires du 100 galerie de l'Arlequin

Dernière copropriété du Plan de sauvegarde de l'Arlequin à engager sa rénovation, le 100 galerie de l'Arlequin va bénéficier de travaux représentant un investissement de plus de 10,6 millions d'euros. Pour sécuriser le démarrage du chantier, la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole adapteront exceptionnellement les modalités de versement de leurs aides.

Un investissement de plus de 10,6 millions d'euros

Le Plan de sauvegarde de l'Arlequin, intégré au projet urbain GrandAlpe, vise la réhabilitation de cinq copropriétés mixtes représentant un total de 568 logements.

Après la scission de l'ensemble immobilier entre 2018 et 2021, les travaux ont été votés pour les cinq copropriétés. Quatre sont aujourd'hui en chantier. Le 100 galerie de l'Arlequin, dont les travaux ont été votés en assemblée générale en mars 2026, sera la dernière copropriété à entrer en phase opérationnelle.

Le projet représente un investissement de plus de 10,6 millions d'euros, financé notamment par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, l'ANRU et les copropriétaires.

Un soutien adapté pour permettre le démarrage du chantier

Le versement d'une partie des aides publiques intervenant après la réalisation des travaux, le plan de financement prévoyait initialement un dispositif de préfinancement assuré par Procivis Alpes-Dauphiné. La suspension de ce dispositif a conduit les partenaires à rechercher des solutions alternatives, dont l'adaptation du calendrier de versement des aides publiques.

Ainsi, la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole proposeront exceptionnellement de verser 100% de leurs aides dès le démarrage des travaux, réduisant le besoin de préfinancement d'environ 143 000€. Cette adaptation doit permettre de sécuriser l'opération et de procéder à la notification du marché de travaux prévue fin septembre 2026.



© Jean Sébastien Faure, Ville de Grenoble

► Un nouveau centre de santé pédiatrique à l'Arlequin

44162. PATRIMOINE MUNICIPAL : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA)

La Ville de Grenoble et son CCAS renforcent leur engagement en faveur de l'accès aux soins des enfants avec l'installation d'un nouveau centre de santé pédiatrique porté par l'AGECSA dans les locaux municipaux du Carré, un lieu dédié à la jeunesse implanté à l'Arlequin.

Renforcer l'accès aux soins des enfants

La santé de proximité est un axe majeur du Plan Municipal de Santé de la Ville de Grenoble, avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Partenaire historique de la Ville et du CCAS, l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) joue un rôle essentiel dans l'accès aux soins et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'association gère aujourd'hui 5 centres de santé, accompagne près de 17 800 patient-es et réalise plus de 141 000 actes médicaux chaque année. Elle suit également près de 5 000 enfants, soit environ 16 % des enfants grenoblois.

Ce nouveau centre pédiatrique vient renforcer l'offre de proximité et permettra de développer une prise en charge spécifiquement dédiée à la santé des enfants.



© Jean Sébastien Faure, Ville de Grenoble

Un centre au cœur d'un réseau d'acteurs du territoire

Installé au Carré, le centre de santé pédiatrique travaillera en lien étroit avec les services petite enfance du CCAS, le service de santé scolaire de la Ville, les Maisons des habitant-es ainsi qu'avec les partenaires institutionnels, dont la CAF et le Département. Cette coopération doit permettre de proposer un accompagnement coordonné des enfants et des familles, au plus près de leurs besoins.

Un engagement de la Ville en faveur de la santé de proximité

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Ville a mis à disposition de l'AGECSA des locaux municipaux de plus de 300m², aménagés par l'association pour un montant de 610 172€. Ces travaux ont été financés grâce au soutien du Département, de Grenoble-Alpes Métropole, de la Région, de la CAF, de la Ville de Grenoble ainsi qu'à des fonds associatifs.

Afin d'accompagner durablement l'installation de ce nouveau service de santé, une convention de mise à disposition d'une durée de 10 ans est proposée, moyennant une redevance annuelle d'occupation. La Ville prendra, par ailleurs, en charge les fluides selon les modalités prévues par la convention.

Au total et pour l'ensemble de son activité à Grenoble, la Ville accompagne l'association avec 733 000€ par an de subventions de fonctionnement et 190 000€ par an dédiés à la mise à disposition de locaux.



© Jean Sébastien Faure, Ville de Grenoble

La Ville gère le Centre de Santé Sexuelle Inter-quartiers par délégation du Département

43456. HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE : Convention entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle (CSS) de la Ville de Grenoble – 2026.

Installé depuis 2021 à la Maison des Habitant-es Abbaye, le Centre de Santé Sexuelle (CSS) inter-quartiers accompagne les Grenoblois-es sur les questions de santé sexuelle, de contraception, de parentalité et d'accès à l'IVG. La Ville de Grenoble gère ce service en partenariat avec le Département de l'Isère et le Planning Familial 38.

Un service de proximité dédié à la santé sexuelle

Dans le cadre de ses compétences en matière de santé sexuelle, le Département de l'Isère confie à la Ville de Grenoble la gestion du Centre de Santé Sexuelle inter-quartiers et participe à son financement. La Ville s'appuie sur le Planning Familial 38, qui assure les missions médicales ainsi que le conseil conjugal et familial. Installé à la Maison des Habitant-es Abbaye depuis avril 2021, le CSS propose notamment des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité, à la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, des entretiens de conseil conjugal et familial ou encore un accompagnement à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse.

Prévenir et sensibiliser au plus près des territoires

Le Centre de Santé Sexuelle mène également des actions collectives de prévention et de sensibilisation en partenariat avec les acteurs du territoire, notamment en milieu scolaire, avec les services de santé scolaire et de promotion de la santé de la Ville.

152 000€ de subvention du Département

La convention proposée pour l'année 2026 prévoit une subvention départementale de 152 000 € à la Ville, un montant identique à celui de 2025. Le Planning Familial 38 continuera à assurer les activités du centre pour le compte de la Ville.

Grenoble accompagne le lancement de la Face B

44110. AFFAIRES CULTURELLES : Soutien au lancement du projet de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électrique au sein de la Face B – locaux de l'ancien bowling

La Face B (ex-Bobine) ouvre progressivement ses portes au public depuis le 2 octobre. Concerts, accompagnement artistique, actions culturelles, mais aussi bar et restaurant, la Face B sera un lieu majeur de la vie culturel et sociale grenobloise. Afin de soutenir la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Belle Electrique, gérante de l'établissement, le conseil municipal proposera de lui accorder 2 subventions pour un montant de 40 000 euros.

Un lieu culturel et convivial

Dédiée à l'accompagnement des artistes émergent-es, la Face B accueillera des projets en développement et proposera une programmation reflétant la diversité des pratiques et des esthétiques musicales. Elle offrira aux artistes un espace pour présenter leur travail et au public l'occasion de découvrir de nouvelles propositions artistiques. La Face B sera aussi un bar et un lieu de restauration ouvert sur le parc et sur la tour Perret.

Le projet s'articule avec l'offre culturelle de La Belle électrique pour proposer deux lieux et deux formats de programmation distincts qui soutiennent la création musicale, favorisent sa diffusion et touchent un public élargi.

Le soutien de la Ville de Grenoble

La Ville, propriétaire des murs, réalise les travaux d'aménagement du site. L'ouverture du lieu de vie de la Face B aura lieu début octobre, tandis que les studios et la salle de spectacle ouvriront au premier trimestre 2027.

Soucieuse d'accompagner au mieux le projet culturel et en lien avec ses objectifs de politique culturelle, la Ville prévoit d'attribuer à la SCIC La Belle Électrique une subvention au projet au titre de l'année 2026 d'un montant de 16 000 €, ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 24 000 €, destinée à accompagner le lancement et le déploiement progressif des activités au sein du nouvel équipement.



© Stevens Drean Photographie

Urbanisme tactique des Volets verts à l'Abbaye : la Ville soutient l'action du Grand Collectif

44137. PATRIMOINE MUNICIPAL : Convention entre la Ville de Grenoble et l'association le Grand Collectif au titre de l'urbanisme tactique des Volets verts - Subvention exceptionnelle.

Depuis 2020, le Grand Collectif fait vivre un espace de création, de résidence et d'expérimentation artistique au cœur de l'Abbaye. Engagé aux côtés des habitant-es et des acteurs du quartier, il contribue pleinement à la dynamique culturelle et à la transformation du territoire. La Ville de Grenoble propose de lui apporter un soutien exceptionnel de 20 000€ pour assurer la poursuite de son action au second semestre 2026.

Un acteur culturel au cœur du quartier de l'Abbaye

Théâtre, photographie, arts visuels, cinéma, création sonore... Installé dans le quartier de l'Abbaye depuis six ans, le Grand Collectif réunit des artistes de disciplines variées et accueille régulièrement des artistes en résidence.

Son action repose sur un travail étroit avec les acteurs du territoire : établissements scolaires, bibliothèque Mimi Mingat-Lerme, Maison des habitant-es, DNA L'Olivier, CCAS, mais aussi directement avec les habitant-es à travers des ateliers et projets artistiques.

Le Grand Collectif joue également un rôle important dans la démarche des Volets verts, en accompagnant depuis plusieurs années les habitant-es dans la transformation du quartier et en faisant de l'occupation temporaire des espaces un terrain d'expérimentation collective.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

20 000 € pour mener de nouvelles actions

Soutenu par la Ville à hauteur de 15 000 € au titre de la culture et de 1 500 € au titre du contrat de ville, le Grand Collectif bénéficiera d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € au titre de l'urbanisme tactique. Cette aide permettra notamment de maintenir le poste de coordinateur du collectif au second semestre 2026, après l'arrivée à échéance du financement de la Fondation de France qui le soutenait depuis trois ans. Elle permettra également de poursuivre les actions engagées dans le quartier, notamment la Fête de quartier et les Journées européennes du patrimoine, et de maintenir la dynamique artistique et culturelle des Volets verts.

Préparer la suite des Volets verts

Il y a quelques mois, le promoteur immobilier OGIC, chargé d'une grande partie de l'opération de renouvellement de la Cité de l'Abbaye, annonçait son retrait du projet suite à des difficultés liées à la crise de l'immobilier. Le projet de réhabilitation a ainsi été réorienté pour poursuivre la rénovation de la Cité. La Ville a, ainsi décidé, en juin 2026, de prolonger la démarche d'urbanisme transitoire sur l'îlot central des Volets verts pour trois années supplémentaires. Le soutien au Grand Collectif participe donc à la préparation d'un « acte 2 des Volets verts », qui pourra notamment s'appuyer à partir du printemps 2027 sur une permanence architecturale et sur la mobilisation renforcée des acteurs et actrices du territoire.

La réhabilitation de l'îlot nord a, pour sa part, bien avancé et est reprise en charge en grande partie par Grenoble Habitat et par Actis avec un ambitieux programme de logements sociaux et accessibles. Le centre de santé de l'AGECSA y sera également installé. Concernant la transformation de l'îlot sud, une consultation des partenaires va être lancée par la Ville.



Service presse de la Ville de Grenoble
04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42
presse@grenoble.fr